



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022

Cœur de Beauce
communauté de communes

Commune de
Garancières-en-Beauce

Plan de zonage

5.3

	Limite de zone
	Zone urbaine - habitat central des villages
	Zone urbaine - activités
	Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	Zone agricole
	Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
	Zone naturelle - équipement
	Zone naturelle jardins
	Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Emplacement réservé
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (A10 - 300m)
	Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
	Site d'exploitation agricole
	Vue à conserver (OAP)
	Élément patrimonial d'intérêt